



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Four à chargement par le bas Four de haute température à chargement par le bas	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-220512/A	Date 2021-11-04
Client Reference No. - N° de référence du client 23240-220512	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-671-80547	
File No. - N° de dossier hl671.23240-220512	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-12-15 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hiltz, Jackson	Buyer Id - Id de l'acheteur hl671
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-6611 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	Natural Resources Canada 555 Booth Street, Room 2-210A Ottawa, Ontario K1A 0G1	I - 1	USE ONE of the following methods: UTILISEZ UNE des méthodes suivantes: 1) Fax / Par télécopieur: 1-877-947-0987 2) E-mail/ Par courriel: NRCan.invoice_imaging- service_dimagerie_des_factures.RNCan@canada. ca (PDF format only / PDF seulement)



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Four de haute température à charge ment par le bas Conformément à l'énoncé des besoins à l'annexe « A ».	D - 1	I - 1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein – Voir ci-inclus	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DU BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
2.5 MEILLEURE DATE DE LIVRAISON - SOUMISSION	4
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 ÉNONCÉ DU BESOIN	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	13
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	13
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	13
6.14 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	14
ANNEXE « A ».....	1
ANNEXE « B ».....	1
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	1

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du Besoin

Le besoin est décrit en détail sous l'article 6.2 des clauses du contrat subséquent.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

Puisque plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les soumissionnaires sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postal pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postal se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel – soumission	2014-06-26

2.1.2 Sujet à vente antérieure

Soumission de la livraison(s) ferme(s) est obligatoire. Si une proposition est soumise « sujet à vente antérieure » ou si une proposition ne se conforme pas à la période de validité de la soumission, votre proposition ne sera pas retenue.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2022, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

(a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

(b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison de la nature de la demande d'offre à commandes, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) ne sera pas acceptée.

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le service Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont indiqués à l'annexe « B ».

- a) Le soumissionnaire doit fournir la documentation montrant comment ils répondent aux exigences techniques détaillées dans l'annexe « B ».

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir un prix ferme en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- b) La soumission financière du soumissionnaire doit être conforme à la base de paiement.

4.2 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation des taux ou du prix

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
C0001T	Attestation des prix - fournisseurs étrangers	2007-05-25
C0002T	Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)	2010-01-11
C0004T	Attestation des prix - agents et détaillants canadiens	2007-05-25
C0008T	Soutien des prix - soumission non concurrentielle	2007-05-25

5.2.4 Certification canadienne des critères environnementaux, d'accessibilité et socioéconomiques

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des quatre déclarations suivantes aux fins d'attestation.

- 1) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

- 2) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des huit (8) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Critères environnementaux au sein de l'organisation du soumissionnaire	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	

Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Programmes ou politiques de recyclage concernant, entre autres : - Réduction des gaz à effet de serre (GES) - Inventaire des GES - Déchets électroniques - Audits des déchets - Efficacité énergétique - Achats écologiques - Exigences relatives au parc (véhicules verts, suivi des véhicules, pneus à faible résistance, recyclage des pneus, réduction des émissions, etc.) - Éclairage LED - Des bacs de recyclage pour les contenants de papier, de papier journal, de plastique et d'aluminium disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local - Éclairage à sensation de mouvement - Programmes solaire/éolien	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Autre enregistrement ou certification environnementale. Le soumissionnaire devrait fournir une brève description du programme en place dans leur soumission.	
Autres initiatives et programmes environnementaux en place. Le soumissionnaire devrait fournir une brève description du programme en place dans leur soumission.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

- 3) Le soumissionnaire certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs sous-représentés, les propriétaires de fournisseurs et les groupes ciblés (c.-à-d. les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les anciens combattants des Forces armées canadiennes) par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

Le soumissionnaire devrait fournir une brève description du programme en place dans leur soumission.

N° de l'invitation - Solicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

- 4) Le soumissionnaire certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs autochtones par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

Le soumissionnaire devrait fournir une brève description du programme en place dans leur soumission .

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Remarque : Le soumissionnaire peut être tenu de justifier sa déclaration en soumettant, sur demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants:
i) Description détaillée des initiatives ou des programmes
ii) Preuve de l'initiative ou des programmes (certificat, rapport, vérification, plan d'action, politique, etc.).

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article » conformément aux exigences de l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____. (*insérer la date*)

6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser l'Autorité contractante dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jackson Hiltz

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur de la gestion des approvisionnements commerciaux et alternatifs

Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

L'Esplanade Laurier, tour est, 140 rue O'Connor

Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-296-6611

Courriel: Jackson.Hiltz@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(Insérer lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme DDP rendu droits acquittés à destination, précisé dans le contrat, selon un montant total de _____ \$ CAD (*insérer le montant à l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont* inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne). Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28) biens - (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du guide des CUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2017-08-17
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) au 555 rue Booth, salle 2-210A, Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6.14 Règlement des différends

- a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DE BESOIN

Les installations de recherches à CanmetMINES ont besoin d'un four de haute température à chargement par le bas. Pour combler nos besoins, cet instrument analytique doit répondre à certaines spécifications obligatoires. Le système doit répondre à toutes les spécifications obligatoires suivantes ainsi qu'aux critères d'évaluation obligatoires de la Section 2.1 – Critères d'évaluation techniques obligatoires.

Le contracteur doit fournir un four de haute température à chargement par le bas avec toutes les spécifications suivantes:

1. Le four doit être coté à une température de 1800 °C.
2. Le four doit être configuré de façon verticale..
3. L'espace de travail chauffé à l'intérieur du four doit posséder une géométrie cylindrique avec un diamètre d'au moins 125 mm et une hauteur d'au moins 150 mm.
4. Le four doit être équipé d'une doublure qui protège les éléments chauffants contre la contamination des échantillons à haute température.
5. Le four doit être équipé d'un mécanisme de chargement par le bas qui permet l'introduction de la charge dans la zone chauffée ainsi que son extraction rapide hors du four afin d'obtenir un refroidissement rapide de l'échantillon.
6. Le four doit être équipé d'une entrée de gaz avec une enveloppe qui permet l'opération en atmosphère inerte.
7. Le four doit être doté d'un dispositif de contrôle de température programmable à base de microprocesseur muni d'une fonction d'auto-optimisation et avec capacités de segments multiples installé soit dans un panneau de contrôle intégré ou bien dans une armoire de commande autonome.
8. Le four doit être équipé d'une protection contre la surchauffe.
9. Le four doit être équipé de capacités d'acquisition digitale afin d'enregistrer les données de température.
10. Le four doit être équipé de thermocouples (type: Pt80%Rh20%/Pt60%Rh40%) pour le contrôle de température ainsi que pour la protection contre la surchauffe.
11. Un troisième thermocouple (type: Pt80%Rh20%/Pt60%Rh40%) qui peut être fixé à la plateforme du mécanisme de chargement par le bas (thermocouple de charge) doit être inclus avec la capacité de mesurer numériquement les mesures de température à même l'unité de contrôle.
12. Des pièces de rechange pour les composantes non durables suivantes qui sont conçues spécialement pour le four doivent être fournies :
 - un ensemble d'éléments chauffants
 - des remplacements pour tous les thermocouples (contrôle, charge, protection de surchauffe)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

13. Le four doit être compatible les caractéristiques électriques suivantes: 208/240 V et 60 Hz. Aussi le four ne doit pas consommer plus de 10 kW.

14. L'empreinte totale de la structure du four ne devra pas excéder 70 cm de largeur, 75 cm de profondeur et 135 cm de hauteur.

15. Si le four est équipé d'une armoire de commande autonome, l'empreinte de cette armoire ne devra pas excéder 65 cm de largeur, 55 cm de profondeur et 65 cm de hauteur.

16. Toute la documentation couvrant les instructions pour l'installation et l'opération doit être fournie en anglais.

ANNEXE « B »

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Les spécifications suivantes représentent les critères d'évaluation technique qui seront évalués au cours de l'Évaluation de l'Offre. En plus, le Contracteur sera tenu de rencontrer toutes les spécifications techniques obligatoires pour la durée du Contrat

Les soumissionnaires sont tenus de répondre aux critères techniques obligatoires de façon succincte en faisant référence aux pages, paragraphes et sous-paragraphes de leur documentation technique fournie à l'appui.

ITEM	CRITÈRE	RÉFÉRENCE AU JUSTIFICATION DANS L'OFFRE TECHNIQUE.
1	<p>Espace de travail chauffé</p> <p>a) L'espace de travail chauffé à l'intérieur du four doit posséder une configuration à la verticale avec un diamètre d'au moins 125 mm et une hauteur d'au moins 150 mm.</p> <p>b) La zone centrale de l'espace de travail chauffé doit être capable d'atteindre de façon sécuritaire une température excédant 1725°C.</p> <p>c) L'espace de travail chauffé doit être entouré d'une doublure réfractaire afin de protéger les éléments chauffants contre la contamination de l'échantillon.</p> <p>d) Les éléments chauffants doivent être composés de disiliciure de molybdène.</p> <p>e) Le thermocouple de charge doit être insérer à même la plateforme du mécanisme de chargement par le bas.</p> <p>f) Les thermocouples de contrôle, de protection contre la surchauffe, et de charge doivent être tous composés de Pt80%Rh20%/Pt60%Rh40%.</p>	
2	<p>Caractéristiques additionnelles du four</p> <p>a) Le four doit être équipé d'entrée et sortie de gaz avec une enceinte permettant l'opération en atmosphère inerte.</p> <p>b) Le four doit être équipé d'un mécanisme de chargement par le bas qui permet l'introduction de la charge dans la zone chauffée ainsi que l'extraction rapide du four afin d'obtenir un refroidissement rapide de l'échantillon qui permet l'introduction de la charge dans la zone chauffée ainsi que son extraction rapide hors du four afin d'obtenir un refroidissement rapide de l'échantillon</p> <p>c) L'empreinte totale du four ne doit pas excéder 70 cm de largeur, 75 cm de profondeur et 135 cm de hauteur.</p>	
3	<p>Unité de contrôle</p> <p>a) L'unité de contrôle du four doit être soit intégrée à même la structure du four sous forme de panneau ou bien dans une armoire autonome avec une empreinte ne dépassant pas 65 cm de largeur, 55 cm de profondeur et 65 cm de hauteur.</p> <p>b) L'unité de contrôle doit inclure un dispositif de contrôle de température programmable à base de microprocesseur muni d'une fonction d'auto-optimisation qui peut stocker au moins 10 programmes, chacun comprenant au moins 20 segments.</p> <p>c) L'unité de contrôle doit inclure un dispositif de protection contre la</p>	

N° de l'invitation - Solicitation No.

23240-220512/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

23240-220512

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID

HL671

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>surchauffe basé sur la lecture d'un thermocouple.</p> <p>d) L'unité de contrôle doit aussi inclure des fonctionnalités permettant la lecture digitale du thermocouple de charge.</p> <p>e) Une capacité d'acquisition digitale afin d'enregistrer en continu les données de température doit être incluse.</p>	
--	---	--

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-220512/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-220512

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL671.23240-220512

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL671
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;